



FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR - 2 jours

Profils des apprenants :

Toute personne appelée à travailler en hauteur, à l'aide d'équipements de protection individuelle catégorie 3 (harnais, système anti-chute, ancrage).

Intervenant sur la formation :

- ✓ Titulaire du certificat d'agent technique cordiste
- ✓ Moniteur de travaux en hauteur
- ✓ Vérificateur EPI catégorie 3

Nombre de stagiaires maximum par formation : 8 personnes

Lieu : inter-entreprise

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 07 64 15 28 85.

Durée de la formation : 14.00 heures (2 jours) en présentiel

Pré-requis :

- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur
- Ne pas être sujet aux vertiges

Objectifs pédagogiques

- Définir les réglementations et les normes de sécurité en hauteur.
- Mettre en pratique le port et l'utilisation des équipements de protection individuelle (catégorie 3).
- Maîtriser une pratique suffisante pour évoluer et se positionner en sécurité lors d'interventions en hauteur à l'aide des équipements de protection individuelle (points d'ancrage, amarrage et lignes de vie).
- Désigner les différentes techniques de vérification et d'entretien de son matériel.

Contenu de la formation

FORMATION THÉORIQUE :

- La prévention des chutes de hauteur.
- La responsabilité civile et pénale.
- Les moyens de protection.
- Présentation des EPI Catégorie 3 (Connecteurs, cordes, harnais anti-chute,..) :
 - Les dispositifs d'ancrage.
 - Les éléments de connexion.
 - Les dispositifs préhension du corps.



- Calculs théoriques d'une chute et statistiques.
- La gestion du matériel et des outils.
- La présentation de l'utilisation en sécurité des échelles - Analyse et immobilisation.

FORMATION PRATIQUE :

- La présentation du matériel de sécurité.
- Le réglage des harnais de sécurité.
- La confection des différents nœuds et leurs différentes utilisations.
- L'utilisation et la création des différents points d'ancrages fixes et points d'ancrages provisoires.
- La mise en place et utilisation des lignes de vies temporaires différentes en fonction des expositions aux chutes.
- La sécurisation des échelles mobiles et leur utilisation avec les EPI.
- La réalisation d'exercices pratiques d'équipements et de progression avec cheminement au sol.
- La mise en situation sur le site (si possibilité), équipement sur une zone de travail en situation réelle.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Etude de cas concrets.
- Quiz en salle.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Vidéo et exercices théoriques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence
- Test d'évaluation final de formation
- Evaluation des exercices pratiques en situation réelle

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation. Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation.
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation.
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur).
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrer un certificat de réalisation de la formation travaux en hauteur.